

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

MARS 2015

PRINCIPALES TENDANCES

A fin mars 2015 et en comparaison avec la même période de 2014, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes ordinaires de 6,9% provenant de :

- 1- la baisse des recettes douanières de 3,9% : droits de douane (+9,2%), TVA à l'importation (-5,8%) et taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (-6,1%) ;
- 2- la diminution de la TIC sur les tabacs manufacturés (-7,7%) et des autres TIC (-2,6%) ;
- 3- l'augmentation de 2,8% de la fiscalité domestique : IS (-3%), IR (+6,1%), TVA à l'intérieur (+7,3%), droits d'enregistrement et timbre (+8,9%) et majorations de retard (-7,3%).

La baisse des recettes de l'IS de 406 MDH ou -3% s'explique pour l'essentiel par le fait que l'année 2014 avait enregistré la rentrée de recettes exceptionnelles liées notamment à la cession de la Centrale Laitière.

Les recettes de la TVA à l'intérieur ont été de 5,4 MMDH contre 5 MMDH un an auparavant, en hausse de 7,3% ou +367 MDH, sachant qu'à fin mars 2014, elles avaient enregistré une baisse de 11,7% ou -666 MDH (5 MMDH à fin mars 2014 contre 5,7 MMDH à fin mars 2013). Ces recettes tiennent compte de remboursements pour un montant de 832 MDH à fin mars 2015 contre 954 MDH à fin mars 2014.

- 4- la hausse des recettes non fiscales (+155,2%) du fait principalement de la réalisation de 2,1 MMDH au titre des recettes en atténuation des dépenses de la dette contre 572 MDH à fin mars 2014 et de 2,1 MMDH au titre des recettes de monopoles contre 299 MDH un an auparavant.

Au niveau des dépenses

- un taux d'engagement global des dépenses de 38% et un taux d'émission sur engagements de 70%, contre respectivement 38% et 65% un an auparavant ;
- des dépenses ordinaires émises, en hausse de 6,2% résultant de l'augmentation de 0,5% des dépenses de personnel, de 15,8% des autres biens et services, de 2,7% des charges en intérêts de la dette et de 12,4% des émissions de la compensation ;
- des dépenses d'investissement émises sont en hausse de 4,2%, passant de 16,4 MMDH à fin mars 2014 à 17,1 MMDH à fin mars 2015.

Soldes du Trésor

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire négatif de 1,4 MMDH contre un solde négatif de 1,7 MMDH un an auparavant ;
- un déficit du Trésor de 12,3 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 6,3 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST), contre un déficit du Trésor de 14,8 MMDH à fin mars 2014 compte tenu d'un solde positif de 3,3 MMDH dégagé par les CST.

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor tiennent compte de la rentrée durant le mois de janvier d'un montant de 1,6 MMDH au titre de la contribution libératoire sur les avoirs et liquidités détenus à l'étranger.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR (Hors TVA des collectivités locales)

En millions de dirhams

	Mars 2014	LF 2015	Mars 2015	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES ORDINAIRES	50 771	203 113	54 285	27%	6,9%
1.1- Recettes fiscales :	48 027	184 735	48 210	26%	0,4%
<i>Impôts directs</i>	22 581	81 750	22 705	28%	0,5%
<i>Impôts indirects</i>	19 229	80 843	18 729	23%	-2,6%
<i>Droits de douane</i>	1 839	7 272	2 008	28%	9,2%
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	4 378	14 870	4 768	32%	8,9%
1.2- Recettes non fiscales :	2 225	15 378	5 679	37%	155,2%
<i>Monopole et participations</i>	299	9 517	2 073	22%	593,3%
<i>Domaine</i>	43	350	159	45%	269,8%
<i>Autres recettes ⁽¹⁾</i>	1 883	5 511	3 447	63%	83,1%
1.3- Recettes de certains CST :	519	3 000	396	13%	-23,7%
<i>Fonds de soutien prix prdts alimentaires</i>	62	800	47	6%	-24,2%
<i>Fonds spécial routier</i>	457	2 200	349	16%	-23,6%
2- DEPENSES ORDINAIRES ⁽²⁾	52 424	222 122	55 697	25%	6,2%
2.1- Biens et services :	40 101	164 374	42 399	26%	5,7%
<i>Personnel</i>	26 468	105 509	26 608	25%	0,5%
<i>Autres biens et services</i>	13 633	58 865	15 791	27%	15,8%
2.2- Intérêts de la dette :	5 713	26 560	5 869	22%	2,7%
<i>Intérieure</i>	5 309	22 776	5 503	24%	3,7%
<i>Extérieure</i>	404	3 784	366	10%	-9,4%
2.3- Compensation	6 610	31 188	7 429	24%	12,4%
<i>- Fonds de soutien prix prdts alimentaires</i>	0	800	0	0%	
3- SOLDE ORDINAIRE	-1 653	-19 009	-1 412		
4- INVESTISSEMENT ⁽²⁾	16 439	56 291	17 131	30%	4,2%
<i>- Fonds spécial routier</i>	330	2 200	1	0%	-99,7%
5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	3 264	13 407	6 289		
6- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL ⁽³⁾	-14 828	-61 893	-12 254		
7- VARIATION INSTANCES	198	0	-2 645		
8- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT	-14 630	-61 893	-14 899		
9- FINANCEMENT INTERIEUR :	17 329	40 304	17 170		
<i>Dont :</i>					
<i>Adjudications</i>	13 332		13 587		
<i>Dépôts au Trésor</i>	338		-655		
<i>Compte courant à BAM</i>	-4 266		-1 448		
10- FINANCEMENT EXTERIEUR :	-2 699	21 589	-2 271		
<i>Tirages et dons</i>	367	25 989	678		
<i>Amortissement</i>	-3 066	-4 400	-2 949		

(1) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses, de la redevance gazoduc et des recettes diverses des différents ministères

(2) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi organique des finances)

(3) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2015

RECETTES ORDINAIRES					
	Mars 2014	LF 2015	Mars 2015	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	48 027	184 735	48 210	26%	0,4%
IMPÔTS DIRECTS	22 581	81 750	22 705	28%	0,5%
<i>Taxe Professionnelle</i>	14	308	29	9%	107,1%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	13 419	42 780	13 013	30%	-3,0%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	8 852	36 540	9 392	26%	6,1%
<i>Taxe d'Habitation</i>	4	45	3	7%	-25,0%
<i>Majorations de retard</i>	287	2 023	266	13%	-7,3%
<i>Autres ⁽¹⁾</i>	5	54	2	4%	-60,0%
DROITS DE DOUANE	1 839	7 272	2 008	28%	9,2%
IMPÔTS INDIRECTS	19 229	80 843	18 729	23%	-2,6%
TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION :	6 207	24 646	5 807	24%	-6,4%
<i>Tabacs manufacturés</i>	2 084	8 676	1 923	22%	-7,7%
<i>Produits énergétiques</i>	3 772	14 350	3 542	25%	-6,1%
<i>Autres</i>	351	1 620	342	21%	-2,6%
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :	13 022	56 197	12 922	23%	-0,8%
<i>à l'intérieur</i>	5 010	21 700	5 377	25%	7,3%
<i>à l'importation</i>	8 012	34 497	7 545	22%	-5,8%
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	4 378	14 870	4 768	32%	8,9%
RECETTES NON FISCALES	2 225	15 378	5 679	37%	155,2%
<i>Domaine</i>	43	350	159	45%	269,8%
<i>Monopoles et participations</i>	299	9 517	2 073	22%	593,3%
<i>Fonds de concours</i>	72	0	425		490,3%
<i>Recettes en atténuation de dépenses</i>	572	761	2 076	273%	262,9%
<i>Redevance gazoduc</i>	617	2 283	480	21%	-22,2%
<i>Recettes diverses ⁽²⁾</i>	622	2 467	466	19%	-25,1%
RECETTES DE CERTAINS CST	519	3 000	396	13%	-23,7%
<i>Fonds de soutien des prix produits alimentaires</i>	62	800	47	6%	-24,2%
<i>Fonds spécial routier</i>	457	2 200	349	16%	-23,6%
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	50 771	203 113	54 285	27%	6,9%

(1) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons

(2) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancelleries, ...

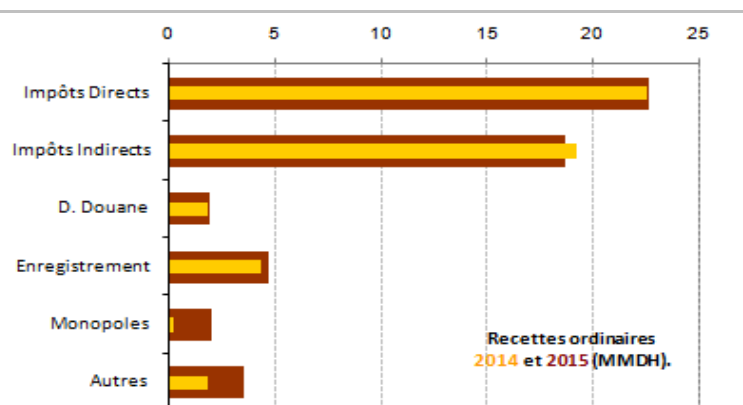
La situation des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin mars 2015 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires de 6,9% et une augmentation des dépenses ordinaires émises de 6,2%, dégageant ainsi un solde ordinaire négatif de 1,4 MMDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 14,9 MMDH et d'un flux net négatif du financement extérieur de 2,3 MMDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 17,2 MMDH.

1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires se sont établies à 54,3 MMDH contre 50,8 MMDH à fin mars 2014, en augmentation de 6,9%.

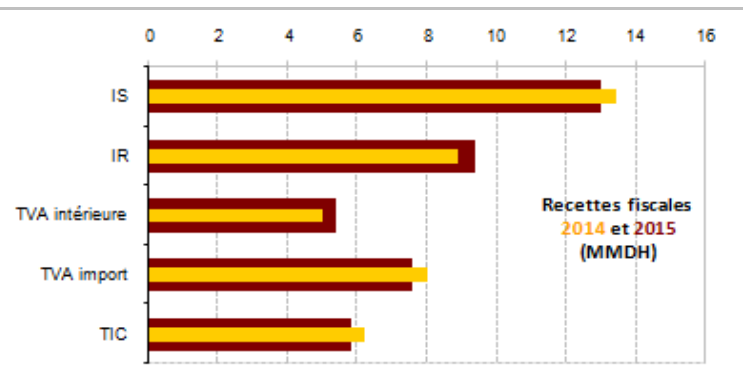
Ceci s'explique pour l'essentiel par la hausse des impôts directs de 0,5%, des droits de douane de 9,2%, des droits d'enregistrement et de timbre de 8,9% et des recettes non fiscales de 155,2%, conjuguée à la baisse des impôts indirects de 2,6%.



1.1-RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales ont été de 48,2 MMDH contre 48 MMDH à fin mars 2014, en hausse de 0,4% ou +183 MDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la baisse des recettes douanières de 3,9% et de la hausse de la fiscalité domestique de 2,8%.



1.1.1-RECETTES DOUANIERES

Les recettes douanières (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 13,1 MMDH à fin mars 2015 contre 13,6 MMDH un an auparavant, en baisse de 3,9% ou -528 MDH par rapport à leur niveau à fin mars 2014.

- Droits de douane

Les recettes des droits de douane réalisées à fin mars 2015 ont atteint 2 MMDH contre 1.839 MDH un an auparavant, soit une hausse de 9,2% ou +169 MDH.

- TVA à l'importation

Les recettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 7,5 MMDH à fin mars 2015 contre 8 MMDH à fin mars 2014, enregistrant ainsi une diminution de 5,8% ou -467 MDH. La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une baisse de 23,8% et celle sur les autres produits une baisse de 0,6%.

- TIC sur les produits énergétiques

La TIC sur les produits énergétiques a atteint 3,5 MMDH contre 3,8 MMDH, en baisse de 6,1% par rapport à son niveau de fin mars 2014 ou -230 MDH.

1.1.2-FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 32,9 MMDH à fin mars 2015 contre 32 MMDH à fin mars 2014, soit une augmentation de 2,8% ou +881 MDH.

- Impôt sur les sociétés

Les recettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 13 MMDH à fin mars 2015 contre 13,4 MMDH un an auparavant, en diminution de 3% ou -406 MDH. La baisse des recettes de l'IS s'explique pour l'essentiel par le fait que l'année 2014 avait enregistré la rentrée de recettes exceptionnelles liées notamment à la cession de la Centrale Laitière.

- Impôt sur le revenu

Les recettes de l'IR à fin mars 2015 ont enregistré une augmentation de 6,1% par rapport à leur niveau à fin mars 2014 (9,4 MMDH contre 8,9 MMDH), provenant en totalité de l'IR retenu à la source sur les salaires.

Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont enregistré une diminution de 110 MDH par rapport à leur niveau de 2014, soit -11,3%.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume, ont enregistré une baisse de 3,9%.

Recettes de l'Impôt sur le Revenu			
	Mars 2014	Mars 2015	Evolution en %
IR total	8 852	9 392	6,1%
dont IR prélevé par la DDP	2 233	2 146	-3,9%

- TVA à l'intérieur

Les recettes générées par la TVA à l'intérieur à fin mars 2015 se sont établies à 5,4 MMDH contre 5 MMDH un an auparavant, soit une augmentation de 7,3% ou +367 MDH, sachant qu'à fin mars 2014, elles avaient enregistré une baisse de 11,7% ou -666 MDH (5 MMDH à fin mars 2014 contre 5,7 MMDH à fin mars 2013). Ces recettes tiennent compte de remboursements pour un montant de 832 MDH à fin mars 2015 contre 954 MDH à fin mars 2014.

- Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et du timbre ont été de 4.768 MDH à fin mars 2015 contre 4.378 MDH un an auparavant, soit une hausse de 8,9% ou +390 MDH.

- Autres impôts directs

Les autres impôts directs ont enregistré une baisse de 3,2% provenant notamment de la diminution de 7,3% des majorations de retard.

1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales se sont élevées à 5,7 MMDH, en hausse de 155,2% ou +3,5 MMDH par rapport à leur niveau de mars 2014, en raison essentiellement de la réalisation d'une recette de 2,1 MMDH au titre des recettes en atténuation des dépenses de la dette et de la rentrée de 2,1 MMDH au titre des recettes de monopole.

- Monopole et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 2,1 MMDH à fin mars 2015 contre 299 MDH un an auparavant, soit +1.774 MDH.

Ces recettes proviennent pour l'essentiel de l'OCP (1 MMDH), de Bank Al-Maghrib (363 MDH), de l'ONDA (300 MDH), de Marsa Maroc (250 MDH) et de l'Office des changes (100 MDH).

Produit des monopoles et participations				
	Mars 2014	LF 2015	Mars 2015	Taux de réalis.
B.A.M	299	360	363	101%
I.A.M	0	1 555	0	0%
O.C.P	0	2 000	1 000	50%
ANCFCC	0	1 500	0	0%
C.D.G	0	700	0	0%
Autres	0	3 402	710	21%
TOTAL	299	9 517	2 073	22%

- Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une augmentation de 83,1% qui s'explique principalement par la rentrée à fin de mars 2015 d'une recette de 2,1 MMDH au titre des recettes en atténuation des dépenses de la dette contre 572 MDH à fin mars 2014 et de fonds de concours (425 MDH contre 72 MDH), conjuguée à la baisse de 22,2% de la redevance gazoduc (480 MDH contre 617 MDH).

Structure des recettes ordinaires

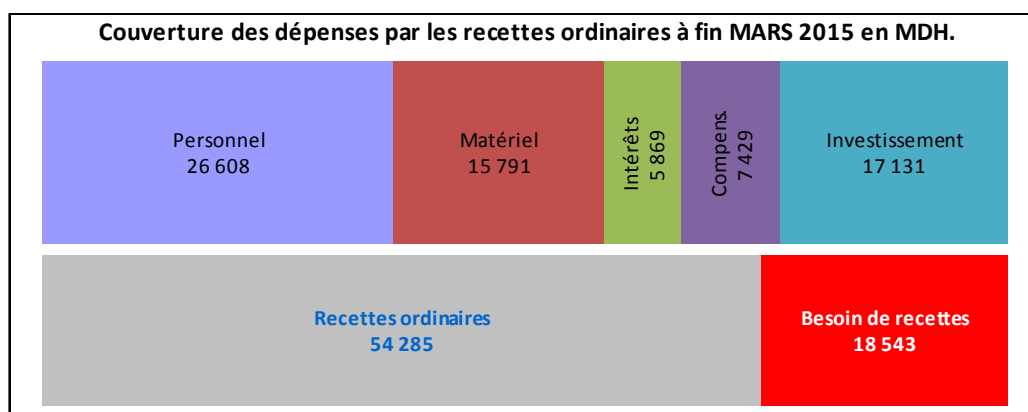
A fin mars 2015, les dix principales natures de recettes ci-après représentent 96,2% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 13 MMDH, l'IS constitue la première source des recettes du budget de l'Etat.

Principales natures de recettes du budget général à fin MARS 2015

	Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure
1	Impôt sur les sociétés	13 013	▼ 3,0%	24,0%
2	Taxe sur la valeur ajoutée	12 922	▼ 0,8%	23,8%
	- à l'importation	7 545	▼ 5,8%	13,9%
	- à l'intérieur	5 377	▲ 7,3%	9,9%
3	Impôt sur le revenu	9 392	▲ 6,1%	17,3%
4	Droits d'enregistrement	4 768	▲ 8,9%	8,8%
5	TIC prod. énergétiques	3 542	▼ 6,1%	6,5%
6	Recettes en atténuation de dépenses	2 076	▲ 262,9%	3,8%
7	Monopoles	2 073	▲ 593,3%	3,8%
8	Droits de douane	2 008	▲ 9,2%	3,7%
9	TIC tabacs manufacturés	1 923	▼ 7,7%	3,5%
10	Redevance gazoduc	480	▼ 22,2%	0,9%

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin mars 2015, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 97,5% contre 96,8% un an auparavant. Ainsi, à fin mars 2015, 49% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 29,1% aux dépenses de matériel et 10,8% aux charges en intérêts de la dette.



Ainsi, une partie des dépenses ordinaires émises et la totalité des dépenses d'investissement émises ont été financées principalement par le recours à l'emprunt.

2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

2.1- ENGAGEMENTS

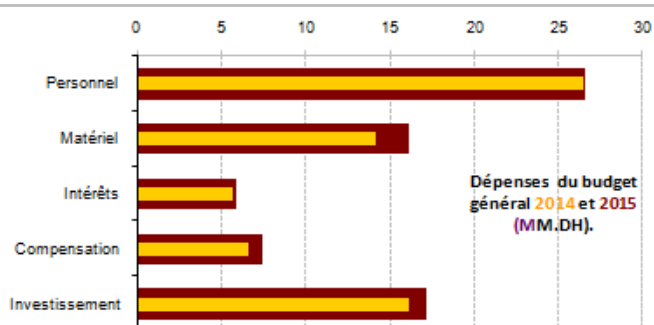
A fin mars 2015, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 153,5 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 38%, soit le même niveau qu'à fin mars 2014. Le taux d'émission sur engagements s'est élevé à 70% contre 65% un an auparavant.

	Situation des engagements ^(*) de dépenses 2015				
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
Fonctionnement	194 762	64 826	50 195	33%	77%
Investissement	68 080	33 414	17 169	49%	51%
C.S.T	74 379	32 281	16 975	43%	53%
SEGMA	2 850	431	72	15%	17%
Dette	68 050	22 595	22 595	33%	100%
TOTAL	408 121	153 547	107 006	38%	70%

(*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 90 MMDH à fin mars 2015, en hausse de 16,6% par rapport à leur niveau à fin mars 2014, en raison de l'augmentation de 6,3% des dépenses de fonctionnement, de 6,6% des dépenses d'investissement et de 63,4% des charges de la dette budgétisée¹.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL					
	Emissions 2014	LF 2015	Emissions 2015	Réalisé	Variation
Fonctionnement	47 201	194 762	50 195	26%	6,3%
Investissement	16 111	54 091	17 169	32%	6,6%
Dette	13 826	68 050	22 595	33%	63,4%
TOTAL	77 138	316 903	89 959	28%	16,6%

La hausse des charges de la dette budgétisée s'explique essentiellement par l'augmentation des remboursements du principal de la dette intérieure (16,7 MMDH contre 8,1 MMDH).

2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises se sont établies à 50,2 MMDH, dont 26,6 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 0,5%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 7,8% (12 MMDH contre 11,1 MMDH) et les charges communes se sont accrues de 20,6% (11,6 MMDH contre 9,6 MMDH) en raison notamment de la hausse de 12,4% des émissions de la compensation.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2014	LF 2015	2015	Réalisé	Variation
Personnel	26 468	105 509	26 608	25%	0,5%
Matériel	11 094	33 629	11 958	36%	7,8%
Charges communes	9 639	52 624	11 629	22%	20,6%
dont compensation	6 610	30 388	7 429	24%	12,4%
Dépenses imprévues		3 000			
TOTAL	47 201	194 762	50 195	26%	6,3%

Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin mars 2015 se sont établis à 26,6 MMDH contre 26,5 MMDH une année auparavant, soit une hausse de 0,5%. Les salaires servis par la DDP ont été de 22,5 MMDH, en diminution de 1,7% par rapport à leur niveau à fin mars 2014, en raison de la baisse des rappels de 59,7% et de l'augmentation de la masse salariale structurelle de 3,2%.

Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 15,8 MMDH contre 13,6 MMDH un an auparavant, soit une augmentation de 15,8%. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de la Caisse Marocaine de Retraites (CMR) (2,7 MMDH contre 1,9 MMDH), aux divers établissements et entreprises publics (5,3 MMDH contre 4,6 MMDH) et aux comptes spéciaux du Trésor (808 MDH contre 490 MDH).

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 5,9 MMDH à fin mars 2015 contre 5,7 MMDH à fin mars 2014, en augmentation de 2,7%. Cette hausse s'explique par l'augmentation des charges en intérêts de la dette intérieure de 3,7% (5,5 MMDH contre 5,3 MMDH) et par la baisse de celles de la dette extérieure de 9,4% (366 MDH contre 404 MDH).

Compensation

Les émissions au titre de la compensation ont été de 7,4 MMDH à fin mars 2015 contre 6,6 MMDH à fin mars 2014, en hausse de 12,4%.

¹ Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans

SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin mars 2015 a été négatif pour 1,4 MMDH contre un solde ordinaire négatif de 1,7 MMDH un an auparavant.

2.2.2- INVESTISSEMENT

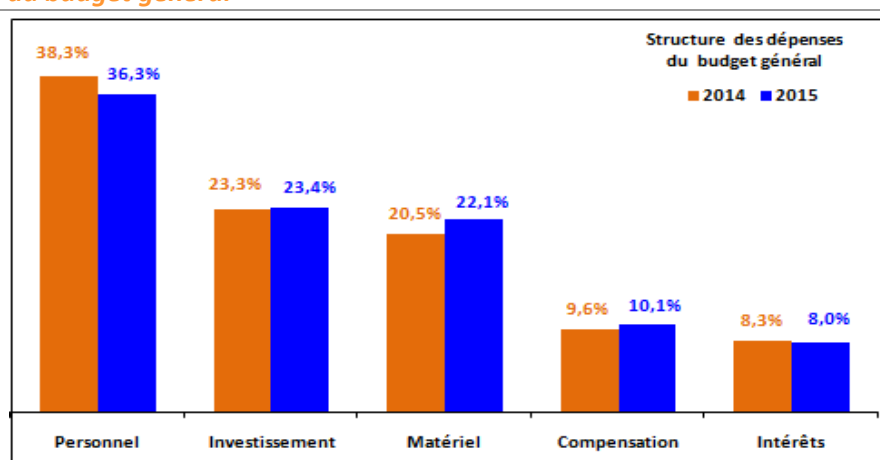
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 17,2 MMDH à fin mars 2015 contre 16,1 MMDH un an auparavant, soit une augmentation de 6,6%.

Ces dépenses tiennent compte du versement aux comptes spéciaux du Trésor d'un montant de 8,3 MMDH contre 9,2 MMDH à fin mars 2014.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2014	LF 2015	2015	Réalisé	Var%
Investissement total :	16 111	54 091	17 169	32%	6,6%
1- Ministères	6 037	36 207	8 358	23%	38,4%
2- Charges communes :	10 074	17 884	8 811	49%	-12,5%
- Concours divers	9 238	12 500	8 300	66%	-10,2%
- Ristournes d'intérêts	236	272	0	0%	-100,0%
- Autres	600	5 112	511	10%	-14,8%

Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin mars 2014 et fin mars 2015 fait ressortir une baisse de la part des dépenses de personnel et des intérêts de la dette, conjuguée à une hausse de la part des dépenses d'investissement, de matériel et de la compensation.



3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 23,7 MMDH. Ces recettes tiennent compte des transferts reçus des charges communes du budget général d'investissement pour 8,3 MMDH et de la rentrée durant le mois de janvier 2015 d'une recette de 1,6 MMDH au titre de la contribution libératoire sur les avoirs et liquidités détenus à l'étranger.

Les dépenses émises ont été de 17 MMDH, dont 8,6 MMDH au titre des comptes d'affectation spéciale (CAS).

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 6,7 MMDH.

	RECETTES			DEPENSES			Solde 2015
	2014	LF 2015	2015	2014	LF 2015	2015	
C.A.S	14 745	65 909	14 204	12 178	52 313	8 632	5 572
TVA des CL	5 581	24 084	5 538	9 109	24 084	5 896	-358
I.N.D.H	850	3 096	945	378	3 096	118	827
Soutien prix. prd.alim.	62	800	47	0	800	0	47
F.S. Routier	457	2 200	349	330	2 200	1	348
F.D. Agricole	352	500	800	487	500	1 072	-272
Remploi domanial	282	1 640	288	141	1 640	251	37
Lutte contre chômage	845	567	847	274	567	268	579
Dons des pays du CCG	2 124	13 000	84	0	0	0	84
Appui Cohés. Social	1 335	4 200	1 946	410	3 800	0	1 946
F.S. Habitat	171	2 420	115	0	2 420	0	115
Dévelop. Sport	180	800	667	146	800	36	631
Autres CAS	2 506	12 602	2 578	903	12 406	990	1 588
C. Dép. Dotation(*)	9 551	10 475	9 445	8 543	10 475	8 322	1 123
Autres C.S.T	17	235	10	139	425	21	-11
TOTAL	24 313	76 619	23 659	20 860	63 213	16 975	6 684

(*) Comptes de dépenses sur dotation

4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin mars 2015, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 478 MDH contre 557 MDH à fin mars 2014, en baisse de 14,2%.

Les dépenses ont été de 72 MDH contre 65 MDH à fin mars 2014, en hausse de 10,8%.

SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME					
	2014	LF 2015	2015	Réalisé	Variation
Exploitation :	490	0	367		-25,1%
Recettes	541	2 200	430	20%	-20,5%
Dépenses	51	2 200	63	3%	23,5%
Equipement :	2	0	39		
Recettes	16	802	48	6%	200,0%
Dépenses	14	802	9	1%	-35,7%

TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS DE LA LOI DE FINANCES

A fin mars 2015, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 26,7% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 25,1% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 30,4%.

Réalisation des prévisions de la loi de finances 2015 en MDH				
	LF 2015	MARS 2015	Taux de réalisation	Restes à réaliser
1- RECETTES ORDINAIRES	203 113	54 285	26,7%	148 828
1.1- Recettes fiscales :	184 735	48 210	26,1%	136 525
<i>Impôts directs</i>	81 750	22 705	27,8%	59 045
<i>Impôt sur les sociétés</i>	42 780	13 013	30,4%	29 767
<i>Impôt sur le revenu</i>	36 540	9 392	25,7%	27 148
<i>Impôts indirects</i>	80 843	18 729	23,2%	62 114
<i>TVA à l'intérieur</i>	21 700	5 377	24,8%	16 323
<i>TVA à l'importation</i>	34 497	7 545	21,9%	26 952
<i>Taxes intérieures de consommation</i>	24 646	5 807	23,6%	18 839
<i>Droits de douane</i>	7 272	2 008	27,6%	5 264
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	14 870	4 768	32,1%	10 102
1.2- Recettes non fiscales :	15 378	5 679	36,9%	9 699
<i>Monopole et participations</i>	9 517	2 073	21,8%	7 444
<i>Autres recettes</i>	5 861	3 606	61,5%	2 255
1.3- Recettes de certains CST :	3 000	396	13,2%	2 604
<i>Fonds de soutien prix prdts alimentaires</i>	800	47	5,9%	753
<i>Fonds spécial routier</i>	2 200	349	15,9%	1 851
2- DEPENSES ORDINAIRES	222 122	55 697	25,1%	166 425
2.1- Biens et services :	164 374	42 399	25,8%	121 975
<i>Personnel</i>	105 509	26 608	25,2%	78 901
<i>Autres biens et services</i>	58 865	15 791	26,8%	43 074
2.2- Intérêts de la dette :	26 560	5 869	22,1%	20 691
<i>Intérieure</i>	22 776	5 503	24,2%	17 273
<i>Extérieure</i>	3 784	366	9,7%	3 418
2.3- Compensation	31 188	7 429	23,8%	23 759
<i>- Fonds de soutien prix prdts alimentaires</i>	800	0	0,0%	800
3- INVESTISSEMENT	56 291	17 131	30,4%	39 160
<i>- Fonds spécial routier</i>	2 200	1	0,0%	2 199

DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 12,3 MMDH à fin mars 2015, contre un déficit budgétaire de 14,8 MMDH un an auparavant.

ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 3,2 MMDH à fin mars 2015 contre 5,9 MMDH à fin décembre 2014, soit une baisse de 2,6 MMDH.

5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 14,9 MMDH contre un besoin de financement de 14,6 MMDH à fin mars 2014 et d'un flux net négatif de 2,3 MMDH du financement extérieur contre un flux net négatif de 2,7 MMDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 17,2 MMDH contre un recours au financement intérieur de 17,3 MMDH à fin mars 2014.

FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin mars 2015, le financement extérieur a été négatif de 2,3 MMDH en raison du remboursement du principal de la dette extérieure pour 2,9 MMDH contre des tirages de 678 MDH dont 519 MDH auprès de la BAD.

FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 13,6 MMDH contre 13,3 MMDH un an auparavant ;
- de la baisse des dépôts au Trésor de 655 MDH contre une augmentation de 338 MDH à fin mars 2014 ;
- et de la reconstitution des disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour 1,4 MMDH contre 4,3 MMDH à fin mars 2014.

Dépôts au trésor

Les dépôts au Trésor ont atteint 49,3 MMDH à fin mars 2015, en baisse de 655 MDH par rapport à leur niveau de fin décembre 2014.

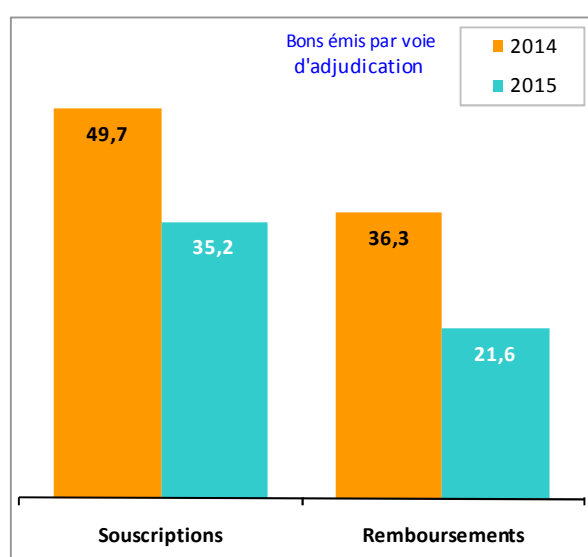
Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 3,7 MMDH à fin mars 2015 contre 2,1 MMDH en début d'exercice, soit une reconstitution de 1,4 MMDH.

Dette intérieure

S'élevant à 444,1 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 3,9% par rapport à son niveau à fin décembre 2014. Ceci s'explique par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 13,6 MMDH, résultant de souscriptions pour 35,2 MMDH et de remboursements pour 21,6 MMDH contre un recours pour un montant net de 13,3 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 49,7 MMDH et de remboursements pour 36,3 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2014	Souscrip.	Rembour.	2015	Var %
Adjudications	426 057	35 205	21 618	439 645	3,2%
13 semaines	450	4 524	450	4 524	
26 semaines	1 700	2 050	0	3 750	
52 semaines	12 721	6 591	5 671	13 641	
2 ans	69 791	5 797	139	75 449	
5 ans	95 222	5 500	9 870	90 852	
10 ans	96 422	3 065	4 113	95 375	
15 ans	101 931	2 950	1 375	103 506	
20 ans	44 545	1 103	0	45 648	
30 ans	3 275	3 625	0	6 900	
Autres	1 575	2 964	47	4 492	185,2%
Total	427 632	38 169	21 665	444 137	3,9%



Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin mars 2015 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette, en remplaçant des bons à 2, à 5 et à 10 ans par des bons à 15 et 30 ans.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 3,2 MMDH.

ECHANGES DE BONS DU TRESOR		
Maturités	Remboursés	Emis
2 ans	139,2	
5 ans	2 437,9	
10 ans	619,9	
15 ans		750,1
30 ans		2 124,5
Total	3 197,0	2 874,6